

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ITALIE. — Modène, 20 juin.

*Sentence que la commission politique et militaire vient de prononcer contre les cent quatre individus compromis dans la révolution de 1831.*

Au nom de S. A. R. François IV, duc de Modène, Reggio, Mirandola, etc., etc., etc. ;

SENTENCE.

La commission militaire stataire nommée par décret du 2 juin 1836 s'étant réunie en sa résidence habituelle de la citadelle pour prononcer le jugement définitif contre les cent quatre individus, tous, à l'exception d'un seul contumace, et résidant à l'étranger, prévenus du crime de haute trahison, treize pour s'être trouvés le 13 février 1831, au soir, dans la maison de Ciro Menotti, et avoir, de concert avec lui, cherché à surprendre, dans le palais ducal, S. A. R. François IV et à le faire prisonnier avec sa royale famille, afin de mettre à exécution leur plan de rébellion générale, et après avoir été entourés par les troupes ducales pour avoir non-seulement fait feu sur ces troupes, mais encore sur la personne de S. A. R. ; trente-deux comme complices de la conspiration de Menotti en arborant l'étendard de la révolte le même soir, 13 février, à Carpi, à la Mirandola, à Bompato, Bastiglia et aux environs ; huit pour avoir, en qualité de députés du peuple, insisté pour obtenir la mise en liberté des détenus politiques, trente pour avoir signé l'acte du 9 février qui constitua le gouvernement révolutionnaire ; dix pour avoir accepté et exercé des charges dans le gouvernement révolutionnaire ; les autres pour s'être enrôlés et avoir accepté des grades dans l'armée des rebelles ; considérées et examinées les pièces du procès, etc. ; vu le décret du 20 mars 1831, qui prescrit « que lorsqu'un prévenu du crime de lèse-majesté sera contumace, sa condamnation devra être exécutée en effigie, et que s'il meurt avant la sentence prononcée, et lors même que le délit ne se découvrirait qu'après sa mort, on procédera contre sa mémoire ; »

La commission militaire en a condamné et en condamne à l'unanimité : vingt-neuf à être pendus et à la confiscation ; vingt-trois à la peine des galères à perpétuité ; cinq à la peine de vingt années de galères ; dix-huit à la peine de dix années de galères ; seize à la peine de cinq années de galères ; deux à la peine de cinq années de détention ; trois à la peine de trois années de détention ; un à la peine d'une année de détention, François Salimberri, le seul condamné qui se trouve dans les états du duc.

Tous sont condamnés aux frais et dépens.

(*Suivent les signatures des membres de la commission.*)

« La présente sentence vue et approuvée par nous dans chacune de ses parties, à l'exception de ce qui concerne F. Salimberri, auquel nous accordons son domicile pour prison, parce qu'il s'est constitué prisonnier, et a avoué spontanément. »

Reggio, 6 juin 1837.

FRANÇOIS.

Publié à Modène, dans les formes voulues par la loi, 19 juin 1837.

ALLEMAGNE. — Francfort, 27 juin.

On écrit de la Hesse-Rhénane, 20 juin :

« Avant-hier, un synode israélite, composé des rabbins les plus distingués, s'est réuni à Wisbade, pour discuter les réformes que le tems réclame dans le culte, les cérémonies, etc. Du reste, ses décisions ne seront pas obligatoires pour toutes les communautés juives de l'Allemagne. Le but n'est que de s'entendre sur quelques démarches, sans égards à ce que d'autres rabbins pourraient faire. Les capacités des rabbins réunis à Wisbade garantissent cependant que leurs décisions seront d'un grand poids auprès des autres. »

(*Gazette d'Augsbourg.*)

Du 29. — On écrit du Hanovre, 24 juin :

« Une proclamation en date de ce jour, annonce que Guillaume IV, roi d'Angleterre et de Hanovre est décédé, et qu'en vertu des lois du royaume et du droit de primogéniture, il a pour successeur le roi Ernest-Auguste qui viendra incessamment prendre possession de ses états. En attendant, les affaires suivront leur

marche accoutumée jusqu'à nouvel ordre. Tel est l'ordre exprès du roi. Cette proclamation, signée par le vice-roi, est contresignée par les ministres Stratenheim, Alten, Schulte. »

ANGLETERRE. — Londres, 30 juin.

Le duc de Wellington, dans un discours où il passe en revue les travaux législatifs, a dit hier à la chambre des pairs que son vœu sincère était de voir décider les questions relatives à l'Irlande, qu'il se réjouit de voir qu'on ne considère plus la concession de corporation municipale comme destructive de la religion protestante, qu'il désire voir enfin prendre une mesure quant aux dîmes, et établir un fonds pour les pauvres dans ce pays. Les journaux ministériels y voient un rapprochement entre les tories et les wighs, et en témoignent leur satisfaction.

— On calcule que les travaux du parlement se termineront le 14 ou le 15 juillet. La prorogation aura lieu deux ou trois jours après, et des personnes à même d'être bien informées assurent positivement que la dissolution est fixée au 20. On assure aussi positivement que le nouveau parlement sera réuni 40 jours après.

— Les journaux publient un grand nombre de détails sur les opinions qui se manifestent en faveur de tel et tel candidat pour les prochaines élections. Deux ministres, lord John Russell et sir Graham, ont fait publier des professions de foi réformistes.

Je me suis efforcé, dit lord John Russell à ses commettans, de corroborer nos institutions en les réformant, d'obtenir pleine liberté pour toutes les religions, de donner à l'Irlande les mêmes franchises qu'à la Grande-Bretagne, mais je n'ai rien voulu faire qui menaçât nos vieilles institutions, ni notre religion, ni l'union paisible de l'Irlande à l'Angleterre. Je n'opposai donc toujours à ce que la chambre des pairs devienne élective.

— L'entrée très-prochaine de lord Durham dans le cabinet est donnée comme certaine par le *Morning-Chronicle*, qui espère que cette circonstance redoublera le zèle des réformistes. Ce journal ne doute pas d'ailleurs que lord Melbourne n'ait été investi par la reine de pouvoirs exécutifs aussi larges qu'ait jamais pu en réunir sur sa tête aucun ministre dirigeant en Angl. terre.

FRANCE. — Paris, 30 juin.

D'après les nouvelles d'Amérique rapportées par le *Talbot*, les Chiliens et les Péruviens continuaient à se faire la guerre, à la fin d'avril. Les Chiliens employaient leur marine à bloquer les ports de leurs ennemis ; mais les navires anglais, américains et français ne respectaient pas ce blocus, et les bâtimens marchands eux-mêmes forçaient impunément la ligne. Les Chiliens s'efforçaient de réunir dans un camp 3,000 hommes près de Valparaiso : ils devaient les embarquer, puis les descendre sur diverses parties de la cité péruvienne ; on pensait que cette concentration de forces ne pourrait être opérée, et que d'ailleurs les dépenses extraordinaires encourues par les deux parties les engageraient à s'arranger.

— On écrit de Toulon, 25 juin :

« Le véritable objet de l'envoi d'une escadre dans les mers du Levant est toujours ignoré, ici du moins. On a dit, d'après les dernières nouvelles de Constantinople, que l'envoi de troupes russes dans l'Albanie était un événement grave qui pourrait amener quelque collision. Mais si la Russie veut soumettre les Abazes, quel empêchement peut apporter à cet agrandissement de la domination russe dans la mer Noire des escadres qui ne peuvent franchir ni le détroit des Dardanelles, ni le Bosphore ? L'escadre de l'amiral Gallois serait-elle destinée à empêcher le ravitaillement de Tripoli ? Nous ne pouvons nous opposer au départ de la flotille ottomane qui est chargée de cette opération. Seulement, comme les bâtimens turcs pourraient venir jeter des hommes et des munitions sur les côtes de la province de Constantine, ou essayer de détrôner le bey de Tunis, notre allié, on peut surveiller les mouvemens de la division turque. »

— Tous les journaux répètent aujourd'hui la nouvelle du prochain départ de M. le maréchal Clausel pour aller prendre le commandement en chef des troupes de Marie-Christine, mais plusieurs d'entr'eux regardent cette nouvelle comme invraisemblable. Ce-

pendant nous recevons ce matin quelques nouveaux renseignements sur les projets de M. le maréchal Clausel. Depuis son retour d'Afrique M. Clausel n'a cessé d'étudier la carte stratégique d'Espagne, et de se livrer à des recherches sur les ressources militaires de ce pays. Il a eu en outre de fréquents entretiens avec les généraux et diplomates espagnols présents à Paris, et déjà il a reçu plusieurs offres brillantes du gouvernement de Madrid par l'intermédiaire de M. Calatrava. Il est arrivé depuis huit jours à Paris un nouveau négociateur chargé de lever tous les scrupules de l'illustre maréchal et de lui faire les offres les plus glorieuses. C'est par suite de ces propositions qu'il a eu plusieurs conférences avec le ministre de la guerre et une audience du roi.

La grande difficulté à résoudre est de savoir si l'on réorganisera la légion étrangère ou si le maréchal ira seul en Espagne sans être suivi d'un corps de troupes françaises. Il est question de remplacer la légion qui vient de se dissoudre à la mort du colonel Conrad par une escadre chargée de surveiller les côtes de la Catalogne. Mais M. Clausel tient surtout à avoir un corps français sur lequel il pourrait s'appuyer au besoin dans le cas où les éternelles jalousies des chefs espagnols entraveraient ses plans militaires. On ignore encore comment se termineront les négociations entamées entre le gouvernement français, M. Clausel et le gouvernement de Madrid.

On dit qu'avant de rien conclure avec M. le maréchal Clausel, des négociations ont été entamées avec le cabinet de Londres, afin de savoir si la nomination d'un général français n'y porterait point ombrage, et si le ministre anglais était disposé de prendre, concurremment avec la France, de nouvelles mesures pour garantir la Catalogne, et pour appuyer les opérations du maréchal français. On attend aujourd'hui ou demain la réponse de Londres, et cette réponse doit en grande partie décider M. Clausel à se rendre au désir de Marie-Christine, ou à rompre toutes les négociations.

(Correspondance.)

Du 1<sup>er</sup> juillet. — Notre correspondant de Toulon nous transmet les nouvelles suivantes, sous la date du 25 juin :

« Un journal de notre ville, qui appartient au gouvernement, annonce dans deux articles qui lui ont été sans doute expédiés du ministère avec ordre de les insérer, que le traité de la Tafna a été ratifié, et que, si le général Damrémont donnait sa démission, on pourrait recourir à l'habileté du général Bugeaud pour continuer le système de pacification si heureusement commencé. Cela signifie, en d'autres termes, que pour récompenser le général Bugeaud de ce qu'il a signé un traité qui peut plus tard emmener l'abandon de la colonie, on vient de le nommer gouverneur-général de nos possessions dans le nord de l'Afrique. Lorsqu'on voulut se débarrasser du maréchal Clausel, on usa de la même tactique; les journaux salariés du midi de la France préparèrent l'opinion publique à cet événement en publiant des articles fabriqués au ministère.

» Il n'est plus question de l'expédition de Constantine; elle paraît être indéfiniment ajournée, car depuis que le ministère a obtenu des crédits supplémentaires pour l'Afrique, il aurait pu donner des ordres au préfet maritime et aux administrations qui dépendent du département de la guerre. Nous voyons seulement arriver tous les jours des détachemens de cavalerie de tous les régimens qui sont versés dans le dépôt central des chasseurs d'Afrique à Hyères.

» La frégate *l'Phigénie*, commandée par M. Parceval-Deschênes, capitaine de vaisseau, vient de partir pour Cadix, où elle remplacera le vaisseau *l'Algésiras*, qui fait partie de l'escadre d'Afrique.

— La session peut être regardée maintenant comme terminée. La chambre des députés tiendra sans doute encore deux ou trois séances pour la forme et elle statuera sur des pétitions, ne pouvant plus s'occuper d'autres affaires, puisqu'elle ne sera pas en nombre suffisant pour délibérer; mais tout le monde regarde les travaux des députés comme terminés. Jamais ils n'avaient mis une aussi grande précipitation à voter le budget; car les budgets de l'intérieur, celui du commerce et le budget des recettes n'ont occupé que deux séances.

— On mande de Marseille, le 26 juin : « Le procès de M. de Rigny commencera mercredi prochain, 28 courant. M. le maréchal-de-camp Alphonse Colbert, président du conseil de guerre, venant de Montpellier, et M. Philippe Dupin, défenseur du général de Rigny, venant de Paris, sont arrivés depuis plusieurs jours à Marseille. Le conseil ne consacra pas moins de quatre ou cinq audiences à cette affaire. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Solsona, 16 juin :

« Au moment du départ de S. M. de Biosca, il venait d'y arriver le lieutenant-général de l'armée d'Aragon avec deux aides-de-camps du général Cabrera et six ordonnances de cavalerie. Ce général, qui était occupé au siège de Gaudesa, Muella et d'une autre forteresse, du moment qu'il sut l'entrée de S. M. en Cata-

logne, établit un blocus rigoureux autour des dites villes, et se mit en marche vers Madrid dont il doit se trouver très-rapproché dans ce moment. »

Bayonne, le 25 juin 1837.

« Le général Seoane est arrivé hier et devait se rendre aujourd'hui à la campagne du général Harispe; mais l'état de ses blessures ne lui permet pas de quitter le lit.

» Un bateau à vapeur a quitté hier Saint-Sébastien pour l'Angleterre avec un grand nombre d'officiers et de soldats qui ont refusé de continuer le service de la légion britannique. »

— Le journal ministériel du soir emprunte au *Phare* de Bayonne les deux dépêches télégraphiques qui suivent :

Perpignan, 23 juin 1837, au soir.

*Le général Castellane* à M. le lieutenant-général comte Harispe.

« On écrit de Valence du 7, que Cabrera a laissé des bandes dans ce royaume à son départ pour le Bas-Aragon. Les volontaires de la garde nationale de Barcelone étaient encore à Molins del Rey, sans avoir eu d'engagement avec Tristany. On a reçu des dons à Barcelone pour un convoi de munitions de guerre et de bouche, devant se diriger sur Cervera pour le baron de Meer.

» On écrit de la Seu d'Urgel du 21, qu'en sortant de Solsona, don Carlos a divisé son armée en trois colonnes, se dirigeant sur Manresa avec la plus nombreuse, l'autre avec Zorilla sur Berga, et la troisième sur Ardebol. Borges était à Osgania, et Ros-d'Eroles à Oliana, faisant des rations. 700 fantassins et 70 cavaliers chrétiens, 2 pièces d'artillerie avec le brigadier Osorio, ont évacué Berga pendant la nuit et sont arrivés à Puycedra le 22 au soir. »

Perpignan, 24 juin 1837, au soir.

« Le 23, des soldats du régiment d'Amérique de la colonne Osorio, sont venus de Puycedra à Bourg-Madame, où ils ont commis des vols dans les magasins et donné un coup de couteau à un marchand. Deux ont été pris en flagrant délit et déferés au procureur du roi; les voltigeurs du 26<sup>e</sup> de ligne leur ont fait évacuer Bourg-Madame.

» Ces soldats espagnols méconnaissaient la voix de leurs chefs, menaçaient de leur territoire de revenir en armes chercher leurs deux camarades. Les mesures sont prises pour les repousser s'il y a lieu.

» A St-Laurent de Cerdans, l'on dit que don Carlos est entré à Manresa le 21; cette nouvelle demande confirmation. »

Nous demanderons si le gouvernement a reçu lui-même ces dépêches, et dans le cas où il les aurait reçues, pourquoi il ne les a pas publiées.

Au reste, le général Castellane ne fait ici que confirmer les nouvelles qui nous ont été transmises hier par notre correspondant de la frontière de Catalogne.

— On lit dans le *Messenger* :

Sarragosse, 23 juin.

« On écrit de Lérida, à la date d'hier, que don Carlos est entré à Castellar, et qu'il a invité les autorités de Mansera à se préparer à le recevoir à la tête de 12,000 hommes. Deux bataillons (le 8<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup>) avaient poussé des reconnaissances jusqu'à Sancho; et les chefs de troupes Degottat et Bep del Oli menaçaient Calap. Les carlistes font courir le bruit que don Carlos marche sur Barcelone, mais il n'en est rien; et soyez bien persuadé que son intention est de traverser le Noya, puis l'Ebre.

» Novarens et plusieurs autres villages ont reconnu l'autorité de Charles V. Ce qu'il y a de pis, c'est que don Carlos a plus de forces qu'on ne le croit, et surtout que nos gouvernans voudraient le faire croire. Ils ont induit à cet égard le public en erreur, afin de faire passer cette malheureuse constitution mort-née qu'ils prônent à force de mensonges. »

Céret, 23 juin 1837.

« Des lettres de Figuières annoncent que le colonel Aspiroz, qui s'avancait sur Berga avec environ 2,000 hommes et de l'artillerie, pour dégager les restes de la division Osorio, a été complètement battu, et que par suite de cet échec, Berga a capitulé. »

— Le général Espartero était le 22 à Logrono, où il s'était rendu pour organiser des obstacles à un nouveau passage de l'Ebre par des détachemens carlistes qui profitent du défaut de surveillance des autorités militaires pour aller fourrager sur la rive gauche de ce fleuve et le repasser quelques heures après.

PAYS-BAS. — *La Haye*, 30 juin.

*Le Bredasche-Courant* donne du 27 les détails suivans sur le séjour du roi dans le Brabant-Septentrional :

« La grande revue passée hier par S. M. dans la plaine du camp de Reyden a été très-brillante. S. M. est arrivée vers onze heures dans la plaine où les troupes se trouvaient déjà rangées en bataille. Le roi étant monté à cheval l'inspection commença immédiatement et S. M. parcourut les rangs accompagnée de son S. A. R. le prince feld-maréchal et de L. A. R. les deux fils aînés de ce prince ainsi que S. A. I. le grand-duc Michel de Russie; ces au-

gustes  
major  
pagné  
specta  
» L  
dans le  
Weim  
campa  
» U  
après a  
alors q  
par di  
lerie e  
» La  
de Til  
jourd'  
—  
lundi à  
achevé  
—  
cette a  
une pa  
ries, l  
bricks  
de mar  
— I  
R. le p  
que ve  
Du  
détails  
au mat  
à Bréd  
affluent  
On ma  
lons au  
dure. l  
dience  
ensuite  
heures  
— I  
M. leé  
ses con  
et récr  
à Java  
pour re  
a fait  
du pay  
fils du  
leur é  
avec la  
contrée  
—  
« Ne  
général  
le fils  
avec le  
monar  
à son  
monde  
cent m  
de ce p  
sont liv  
Le gén  
et en a  
On  
« Le  
sur un  
4<sup>e</sup> corp  
avec n  
qui av  
les cor  
tions d  
par le  
vres.  
» D  
cette a  
arriver

gustes personnages étaient suivis d'un brillant et nombreux état-major, tandis que S. A. I. madame la princesse d'Orange accompagnée de S. A. R. sa fille la princesse Sophie assistait à ce beau spectacle dans une voiture découverte.

» Les troupes étaient composées des bataillons d'infanterie logés dans le camp, sous le commandement de S. A. S. le duc de Saxe-Weimar, de la première brigade de cavalerie, de la batterie de campagne n° 5 et de celle de l'artillerie volante n° 3.

» Un hourra général a accueilli le roi à son arrivée, et S. M., après avoir parcouru les rangs, alla se placer devant l'aile droite, alors que les troupes se formèrent en colonnes serrées et défilèrent par divisions devant le roi, ce qui fut répété au trot par la cavalerie et l'artillerie.

» La revue terminée, les augustes personnages ont pris le chemin de Tillbourg, où S. M. devait passer la nuit pour se rendre aujourd'hui à Bois-le-Duc.

— On mande de Rotterdam, 28 juin, que le roi y arrivera lundi à midi. S. M. dînera à la maison de ville qui vient d'être achevée.

— On apprend qu'une escadre d'exercice croisera de nouveau cette année dans la mer du Nord, pendant le mois de juillet et une partie du mois suivant. Elle sera composée de la fregate *Algeries*, les corvettes *Triton*, *Hypomenes* et *Amphitrites* et des bricks *Pegasus* et *Pellikaan*. Elle sera sous les ordres du capitaine de marine Machielsen, commandant de la fregate.

— Des lettres particulières reçues de Batavia portent que S. A. R. le prince Guillaume-Frédéric-Henri ne retournera probablement que vers le mois de mai de l'année prochaine dans la mère-patrie.

*Du 1<sup>er</sup> juillet.* — Le *Bredasche-Courant* donne de nouveaux détails sur le voyage de S. M. Il rapporte que le roi, parti le 29, au matin, à 8 heures et demie de Bois-le-Duc, est arrivé vers midi à Bréda, où il a été reçu avec enthousiasme et par une grande affluence d'étrangers, ce qui a présenté un aspect de véritable fête. On marchait, dit ce journal, dans les rues sous un dais de pavillons aux couleurs nationales, de festons et de guirlandes de verdure. Le roi, immédiatement après son arrivée, a donné une audience publique dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, et a visité ensuite l'Académie militaire. S. M. a quitté notre ville à deux heures et demie, se rendant à Berg-op-Zoom.

— Le 20 est arrivé à La Haye, venant des côtes de la Guinée, M. le général Verveer, qui comme on sait, avait été envoyé dans ses contrées pour nouer des relations d'amitié avec les indigènes et recruter un certain nombre de nègres pour servir comme soldats à Java. Le général doit avoir complètement réussi dans sa mission : pour répondre au présent que lui a fait le roi, le chef des Ashantys a fait cadeau à notre ambassadeur d'un lion et d'autres animaux du pays, et 1500 nègres sont déjà partis, dit-on, pour Java. Deux fils du roi des Ashantys accompagnent le général; ils recevront leur éducation en Hollande; les bonnes relations des Pays-Bas avec la côte d'Or en promettent de plus étendues encore avec les contrées environnantes, notamment avec Madagascar.

(*Journal de La Haye.*)

— On lit dans le *Journal de La Haye* :

« Nous avons annoncé, l'arrivée en cette résidence de M. le général major Verveer, amenant avec lui deux jeunes Africains, le fils et le neveu du roi d'Ashanty. Nous ajouterons que ce roi, avec lequel notre gouvernement a des relations très amicales est le monarque le plus puissant de l'Afrique occidentale, qui a soumis à son sceptre la plus grande partie des peuples de cette partie du monde. L'armée de ce prince, à ce qu'on assure, compte au moins cent mille hommes armés de mousquets. Cependant la civilisation de ce pays est encore très-arriérée. Le monarque et son peuple sont livrés à l'idolâtrie et ils font souvent des sacrifices humains. Le général Verveer a accompli une mission près de ce monarque et en a été reçu avec la plus grande distinction. »

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 5 juillet.

On écrit de Berlin, 28 juin :

« Les manœuvres d'automne de cette année n'auront pas lieu sur une aussi grande échelle que l'on avait d'abord résolu. Tout le 4<sup>e</sup> corps d'armée, et la landwehr devaient occuper un même camp avec nos gardes et ont reçu contre ordre. Les frais considérables qui avaient été accordés pour cela doivent être destinés à soulager les contrées du royaume qui ont beaucoup souffert par les inondations de ce printemps. Ce n'est que la garde qui a été commandée par le duc Charles de Mecklembourg, qui exécutera ces manœuvres.

» D'après des lettres de St-Petersbourg, l'empereur ira encore cette année à Varsovie, mais n'y restera que quelques jours. Il y arrivera dans la première quinzaine de juillet. De-là il retournera

sans retard à St-Petersbourg, pour entreprendre ensuite son voyage dans les provinces méridionales de l'empire et dans le Caucase, qu'il compte terminer en huit ou dix semaines. Le comte de Nesselrode ira dans ses terres pendant l'absence du monarque et l'accompagnera ensuite à Odessa. »

— On écrit de Posen, à la date du 20 juin :

« On a remarqué hier que l'atmosphère était dans un état tout particulier et voisin de ce qu'on a l'habitude de nommer Haarrauch ou fumée chevelue. Les nouvelles reçues des environs disent que cette fumée s'étendait à plusieurs lieues en forme de brouillard; l'air en était chargé au point d'obscurcir le soleil qu'on pouvait fixer sans inconvenir pour les yeux. L'odeur de ces vapeurs atmosphériques est très-forte et ressemble beaucoup à celle que répand la houille enflammée. Sur quelques points, aux environs de Schwersenz par exemple, les vapeurs étaient si fortes qu'on a cru qu'un grand incendie avait éclaté dans le voisinage, et la population était en mouvement pour aller porter des secours. On n'a pas encore pu trouver une raison satisfaisante à ce phénomène tout à fait extraordinaire dans ce pays. »

— Le *Correspondant de Hambourg* se donne les démentis suivants aussi curieux par la forme que par le fond :

Nous sommes formellement autorisés, dit-il, à déclarer que les divers articles qui depuis deux mois ont paru dans notre journal sous la date de Berlin et sous la rubrique d'autres pays relativement au duc Charles de Mecklembourg ne sont qu'un tissu d'inventions, en tant qu'ils parlent de prétendus différends par suite desquels le duc aurait manifesté l'intention de quitter le service militaire et politique de la Prusse. Il n'est pas vrai non plus que le duc ait écrit un mémoire sur le mariage de la princesse Hélène avec le duc d'Orléans. La vérité est que depuis quelque temps le duc Charles ne s'est pas montré en public parce que depuis plusieurs mois S. A. éprouve des douleurs de poitrine qui l'ont forcé de se faire remplacer dans celles de ses fonctions qui exigent sa présence personnelle. Le duc vient de partir pour les eaux d'Ems à l'effet de rétablir sa santé; il sera de retour pour les grandes manœuvres d'automne, où il remplira les fonctions attribuées à son grade élevé.

— On lit dans *Scotsman*, journal d'Edimbourg :

« Un savant distingué vient de faire une découverte qui promet les résultats les plus surprenants et doit exercer une influence immense sur les progrès futurs de la société. C'est un télégraphe électrique dont la puissance doit surpasser celle de tous les instruments connus jusqu'ici sous ce nom, autant que l'art de l'imprimerie surpasse l'écriture peinte des Mexicains. Ce télégraphe se compose de cinq fils renfermés dans des tuyaux en gomme élastique, qui les isolent les uns des autres et les préservent du contact de l'air extérieur. Une pile galvanique est placée au bout de ces fils et agit sur une pointe qui se trouve à l'autre extrémité. Les cinq fils produisent ainsi autant de lettres, et par des combinaisons binaires et ternaires, les vingt-six lettres de l'alphabet peuvent être facilement représentées. Au moyen d'un mécanisme très-simple, la communication entre les fils et la pile peut s'établir et s'arrêter comme le clavier d'un piano forté touché par un musicien exercé; et les indications qu'on veut produire sont représentées à l'autre extrémité de la chaîne des fils aussi rapidement qu'on peut les lire. Dans les expériences qui ont déjà été faites, la chaîne des fils a été étendue à une distance de cinq milles (1 lieue et demie), et on a reconnu que la transmission de l'action électrique était instantanée. Il n'y a aucun doute qu'elle pourra être conduite à cent et même à un millier de milles avec la même rapidité. La puissance de ce nouvel instrument promet d'être aussi grande que son action est rapide. On ne se bornera plus, comme avec des télégraphes, à transmettre quelques phrases hachées ou quelques courts messages qui ne peuvent encore être transmis que le jour, par un temps clair et au moyen de répétitions qui absorbent beaucoup de temps; car outre que le nouvel instrument opérera la nuit comme le jour, il transmettra les nouvelles avec la rapidité de la pensée et avec une telle abondance qu'une discours prononcé à Londres pourra être transcrit à Edimbourg, phrase par phrase, après qu'il sera achevé, à cette distance de quatre-cents milles. »

— Comme un exemple de longévité extraordinaire, on peut citer Adélaïde Blom, morte à Amsterdam le 24 de ce mois. Cette femme était née le 9 avril 1728, à Barmen en Prusse, et était ainsi entrée dans sa 116<sup>e</sup> année. Depuis son enfance elle habitait Amsterdam et avait plus d'une fois été l'objet de la bienfaisance du roi. Elle était veuve et avait vu enterrer les neuf enfans à qui elle avait donné le jour. Quatre jours avant son décès elle avait récupéré l'ouïe, qu'elle avait perdue depuis long-temps, et elle a conservé jusqu'à son dernier moment l'usage de ses facultés intellectuelles.

**EMPRUNT DE 25,000 FLORINS,**

ouvert, par voie d'actions, par l'Administration municipale de la ville de Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 1837.

**LE CONSEIL DE RÉGENCE DE LA VILLE,**

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 20 mars 1835, par lequel l'Administration de la ville de Luxembourg est autorisée à contracter un emprunt de fl. 44,000, afin de subvenir aux frais de construction de l'Hôtel-de-ville;

Considérant que, par suite des emprunts déjà réalisés, les besoins actuels peuvent être couverts au moyen d'une somme de fl. 25,000;

Considérant qu'il importe à la ville d'assurer, aussi promptement que possible, la réalisation intégrale dudit emprunt, et qu'il y a lieu, à cet effet, d'instituer un mode de contrat qui facilite à un plus grand nombre de prêteurs la participation à cette opération, en conservant d'ailleurs toutes les stipulations déjà prévues, quant à la garantie hypothécaire et au paiement des intérêts;

**ARRÊTE :**

1. L'emprunt de fl. 25,000 est ouvert sous la garantie de Sa Majesté le Roi Grand-Duc et sous l'hypothèque de la forêt communale du Baumbusch.

2. Pour assurer le recouvrement de la somme de fl. 25,000, il sera créé cinquante actions ou obligations de fl. 500 chacune, lesquelles porteront intérêt à 5 pour cent.

Les souscriptions seront reçues, à Luxembourg, au Secrétariat de la Régence, jusqu'au 1<sup>er</sup> du mois d'août prochain.

3. Les engagements contractés par les prêteurs seront réalisés par cinquième, de deux mois en deux mois, à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

Il est loisible aux prêteurs de verser le montant de leur souscription une seule fois et de jouir des intérêts à partir du jour du versement.

4. Personne ne sera admis à souscrire pour moins d'une action; il sera délivré récépissé de chaque versement partiel. Ces récépissés provisoires seront au porteur; ils produiront intérêt à 5 p. ct. du jour du versement.

5. Les actions entières ne seront délivrées qu'au versement du dernier cinquième et en rapportant les récépissés provisoires.

Lors de ce dernier versement, les intérêts dus jusqu'alors seront réglés et payés.

6. Les actions seront délivrées soit en blanc, soit au nom du prêteur, à son choix.

7. Il sera attaché à chaque action cinquante coupons d'intérêts payables par semestre, soit à la caisse communale de Luxembourg, soit au lieu du domicile des actionnaires, s'ils le demandent.

Les coupons seront tous, sans exception, au porteur, même ceux attachés aux actions nominales.

8. Le remboursement du capital aura lieu par vingt-cinquième, dans un espace de vingt-cinq ans, à dater du premier janvier 1839.

9. Pour assurer le remboursement, il sera porté, tous les ans, au budget de la ville, la somme requise pour l'amortissement progressif du capital et des intérêts, aux époques d'échéance, et ce, sous la surveillance de l'autorité grand-ducale.

10. Les deux actions remboursables à la fin de chaque année, seront tirées au sort, publiquement, après annonces préalables, en présence des intéressés ou ceux dûment appelés, avec les précautions d'usage, et sous la surveillance de la même autorité.

11. Le résultat du tirage sera rendu public par la voie des journaux dans les lieux du domicile des actionnaires; il le sera aussi par voie d'affiches, s'il y a lieu.

Le Conseil de Régence, SCHEFFER, président.  
Par le Conseil, SCHROBILGEN, secrétaire.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.****VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE****DU BOIS  
de Maximinerbusch,**

SITUÉ PRÈS D'OVERDONVEN,

à cinq quarts de lieu de Grevenmacher.

**DIMANCHE**, 6 août 1837, à dix heures du matin, monsieur BERDEN, banquier à Bruxelles, fera vendre par adjudication publique, le bois connu sous le nom de Maximinerbusch, situé sur le territoire d'Overdonven, canton de Betzdorf, province de Luxembourg.

Ce bois, contenant 31 hectares 63 ares 48 centiares, est limité par les propriétés de la section d'Oberanven, il a été exploité il y a 12 à 13 ans, la recroissance y est très-belle, les coupes peuvent être immédiatement reprises. — L'enlèvement des produits peut s'effectuer avec beaucoup de facilité sous le rapport des communications.

L'on vendra cette propriété en plusieurs lots ou en masse, au gré des amateurs, qui pourront prendre connaissance des conditions de la vente et du plan en l'étude du notaire soussigné.

L'adjudication aura lieu au domicile du sieur Petry, aubergiste à Roodt, canton de Betzdorf.

Senningen, le 3 juillet 1837.

A. LAMPACH.

**VENTE CONSIDÉRABLE**

DE

**TERRES LABOURABLES.**

**VENDREDI**, 7 du c<sup>t</sup>, à neuf heures du matin, la dame Marie-Jeanne THORN, veuve de feu le notaire Cuno, de Luxembourg, propriétaire-rentière demeurant en cette ville, fera procéder, en exécution d'un mandat dont elle est chargée, à la vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, de 26 arpens de terres labourables en bon état de culture, situées au Fetschenhof, lieu dit Tavion et près du Neudorff, lès Luxembourg, à plusieurs années de crédit.

MAJERUS, notaire.

**VENTE PUBLIQUE**

D'UNE

**MAISON D'HABITATION,**

Située au Grund, faubourg de Luxembourg, rue de Thionville, cotée sous le n<sup>o</sup> 147.

Cette maison, appartenant au sieur SCHMIT, cabaretier et boulanger au Grund, consiste dans son ensemble, 1<sup>o</sup> en un bâtiment principal, ayant un rez-de-chaussée et un étage, de vastes caves et greniers; 2<sup>o</sup> en un arrière bâtiment donnant sur l'eau, et 3<sup>o</sup> en une vaste cour.

Elle sera vendue en un, deux ou trois lots, au gré des amateurs.

Cette maison convient, par sa situation et sa distribution intérieure, pour l'établissement d'une brasserie, d'une distillerie, d'une auberge, etc.

La vente aura lieu **LUNDI**, 17 du c<sup>t</sup>, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire soussigné.

MAJERUS, notaire.

Le soussigné continue à vendre le **THÉ BLOEM**, connu par sa bonté et qui se vendait seul chez M<sup>r</sup> TESCH-ROESER, successeur de M<sup>r</sup> François ROESER.

On peut aussi se procurer chez lui des services, louches, cuillères à ragoût, à café et pour enfans, en métal nouveau dit **ARGENT DE BERLIN**.

G. J. DE MARIE, à Luxembourg.

**VENTE PUBLIQUE****DE 170 HECTOLITRES D'EAU-DE-VIE.**

Mardi, le 18 juillet 1837, à dix heures du matin, à l'hôtel des Messageries à Grevenmacher, il sera, à la requête des syndics définitifs de la faillite de M<sup>r</sup> GARNIER de Luxembourg, vendu aux enchères, pour de l'argent comptant, cent soixante et dix hectolitres (170 hectolitres d'eau-de-vie), distillée en partie de grains, en partie de fruits.

Grevenmacher, le 26 juin 1837.

**REZ-DE-CHAUSSÉE A LOUER** avec écuries, cave et grenier; s'adresser à M. KOCH, Grand'ruce.

**Bekanntmachung.**

Gemäß höherer Bestimmung werden Mittwoch den 19ten Juli 1837, Morgens 9 Uhr, von dem unterzeichneten Artillerie-Depot, in dem hiesigen Zeughaus, folgende zum Dienst nicht mehr brauchbare Gegenstände, als:

125 Stück Wallgewebe,  
Eine Partdie alte Geschirrstücke, als:  
Kumte, Reitsättel, Säume, etc.,  
Eine Partdie alte Pulverfasser und  
altes Schmelz- und Gußeisen,

öffentl. an den Meistbietenden, gegen gleich baare Bezahlung verkauft.  
Luxemburg, den 3ten Juli 1837.

Königliches Preussisches Artillerie-Depot.

**Bekanntmachung.**

Montag, den 10ten Juli c., von Morgens neun Uhr ab, sollen im Bureau der Approvisionnements-Magazin-Regierung, Großstraße, am roten Brunnen, circa:

150 Wispel oder 1000 Malter Erbsen,  
17 1/2 Wispel oder 118 Malter Linsen,  
5 3/4 Wispel oder 39 Malter Bohnen,

öffentl. an den Meistbietenden, gegen baare Bezahlung, versteigert werden. Die Licitations-Bedingungen sind im obgenannten Bureau und bei der Königl. Magazin-Regierung zu Erier täglich einzusehen.  
Luxemburg, den 16. Juni 1837.

Approvisionnements-Magazin-Regierung.

**Gras- und Grummet-Versteigerung.**

Donnerstag, 6. Juli 1837, 1 Uhr Nachmittags, wird Nikolaus Koch, Eigentümer in Luxemburg, sein auf'm Fuße liegendes Gras, mit dem zu erwachsenden Grummet, auf Strassener, Wartringer und Mamer Wännen, durch öffentliche Versteigerung, auf Berg bis 11. November 1837, aufschlagen lassen. — Der Anfang ist in der Ehlemervies, gelegen nächst dem Kossen-Berg, bei Mamer, wo die Liebhaber gebeten sind in obiger Stunde sich alda einzufinden.  
Luxemburg, den 1sten Juli 1837.